

# DELIBERATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 MARS 2023

**Compte-rendu affiché le :** 22 Mars 2023

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 10 Mars 2023

**N° 23-03-05**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance :** 29

**OBJET :**

**Décisions du Maire –  
Information du Conseil  
municipal**

**Secrétaire de séance :** Gérard ALLANCHE

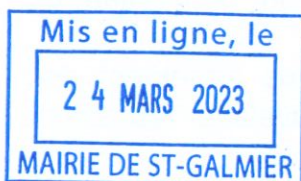
**Membres présents à la séance :**

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Daniel DUCROS – Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA - André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Christian BECUWE à Jacques DECHANDON - Edith CONSIGNY à Christine PALLEY – Serge GRANGE à Mireille PAULET – Michel FRANCHINI à Solange MORERE – Thomas ROCHETTE à Philippe DENIS – Céline BENNICI à Arlette PEREIRA - Lydie THOLLOT à Guy BERNE.

**Membre absent : 0.**



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

24 MARS 2023

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n°2023-21 – Convention de mise à disposition gratuite de locaux communaux à l'association LA GAULE BALDOMERIENNE, pour une durée de trois ans à compter du 01 janvier 2023 au bâtiment Badoit et à l'hippodrome.
- Décision n°2023-22 – LOIRE HYGIENE - Contrats dératisation 2023 - Ecole Le Petit Prince : 681,14 € TTC et Ecole et Gymnase La Colombe : 863,83 € TTC.
- Décision n°2023-23 – FP2SI - Convention de formation professionnelle - Maintien et actualisation Sauveteur Secouriste du Travail pour un montant de 180,00 € HT soit 216,00 € TTC.
- Décision n°2023-24 – Maintenance fonctionnelle et technique du logiciel GESCIME - 3 ans à compter du 22/02/2023 - Montant annuel 672,48 € TTC.
- Décision n°2023-25 – Contrat de cession du droit d'exploitation de trois spectacles du producteur Green Piste Records dans le cadre des Estivales du Parc des 08 et 09 juillet 2023 pour un montant total TTC de 5 011,25 €.
- Décision n°2023-26 – Contrat de vérification périodique de 2 appareils (bras de levage Benne Dalby ; hayon élévateur Dhollandia) pour un montant de 180 € HT soit 216 € TTC.
- Décision n°2023-27 – CONIBI Contrat de collecte et de traitement des consommables usagés du service communication renouvelable tacitement tous les 31 décembre de chaque année.
- Décision n°2023-28 – DU-MA HA DU-HONT Contrat de vente du droit d'exploitation de compétences artistiques dans le cadre des Estivales du Parc le 06 juillet 2023 pour un montant total TTC de 3 500,00 €.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 22 Mars 2023.

LE MAIRE  
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du  
24 MARS 2023  
Mairie de Saint-Galmier

